

BUDGET PRINCIPAL DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

En 2019, notre collectivité s'est attachée à mettre en œuvre les grands axes politiques de la mandature tout en veillant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin d'être à la hauteur de nos ambitions en termes d'investissement, au travers notamment d'une politique d'optimisation financière des achats offensive, destinée à traduire l'effet d'optimisation et mutualisation permis par l'exercice à un échelon intercommunal des compétences.

Depuis sa mise en place au 1^{er} janvier 2016, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a avancé rapidement au point qu'il fait désormais figure de Territoire moteur au sein de la Métropole du Grand Paris :

- Un panel de compétences vaste - PLU, politique de la ville, eaux, assainissement, collecte et traitement des déchets, plan climat air énergie territorial, équipements culturels et sportifs, voirie, aménagement de l'espace, développement économique etc... - qui permet une mise en cohérence de l'action publique de proximité ;
- Une intensification de la politique d'investissement, en témoigne un montant de réalisation en augmentation en 2019 par rapport à 2018 (60 223 757,57 € de dépenses d'investissement contre 53 055 999,89 €, dont 40 590 212,89 € de dépenses d'équipement, contre 26 539 060,79 €) ;
- Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et aux efforts d'économie de gestion, en parallèle d'une augmentation des recettes de fonctionnement, le Territoire a pu consolider son autofinancement, avec une épargne brute maintenue à un niveau élevé (21 797 740,70 €), en augmentation de près de 25% par rapport à 2018 (17 518 355,23 €).

Ce niveau d'autofinancement permet en définitive à GPSEA d'être conforme à son ambition d'une collectivité d'investissement et de cohésion, avec un niveau de dépenses d'équipement significatif et cohérent avec les engagements du Territoire.

En résumé, en 2019, 186 265 905,21 € de recettes réelles de fonctionnement ont financé 163 746 888,69 € de dépenses réelles de fonctionnement. Adossée aux recettes propres d'investissement ainsi qu'à l'excédent de clôture 2018, l'épargne dégagée a permis de financer 40 590 212,89 € de dépenses d'équipement. L'emprunt levé a été de 18 300 000 € pour 14 270 432,49 € remboursés, ce qui a permis au Territoire de prolonger son développement dans le cadre d'une stratégie d'endettement maîtrisée.

PRESENTATION GENERALE DE LA REALISATION 2019

L'équilibre général du compte administratif 2019 se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles de fonctionnement	186 265 905,21 €	Dépenses réelles de fonctionnement	163 746 888,69 €
<i>Épargne brute générée par la section de fonctionnement : 17 518 355,23 €</i>			
Recettes d'ordre	313 223,70 €	Dépenses d'ordre	10 156 046,80 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>313 223,70 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>10 156 046,80 €</i>
TOTAL	186 579 128,91 €	TOTAL	173 902 935,49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	27 086 632,31 €	Dépenses réelles d'investissement	59 910 533,87 €
<i>Dont dotations, subventions, cessions...</i>	<i>3 786 632,41 €</i>	<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>40 590 212,89 €</i>
<i>Dont emprunt d'équilibre</i>	<i>18 300 000,00 €</i>	<i>Dont dette & autres dépenses financières</i>	<i>14 320 321,08 €</i>
<i>Dont refinancement d'emprunt</i>	<i>4 999 999,90 €</i>	<i>Dont refinancement d'emprunt</i>	<i>4 999 999,90 €</i>
Résultats d'exécution 2018	21 847 889,40 €		
<i>Dont excédent de fonctionnement affecté</i>	<i>9 570 292,78 €</i>		
<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>	<i>12 277 596,62 €</i>		
Restes à réaliser 2019 reportés	4 925 813,19 €	Restes à réaliser 2019 reportés	5 964 995,55 €
Recettes d'ordre d'investissement	10 156 046,80 €	Dépenses d'ordre d'investissement	313 223,70 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>10 156 046,80 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>313 223,70 €</i>
TOTAL	64 016 381,70 €	TOTAL	66 188 753,12 €

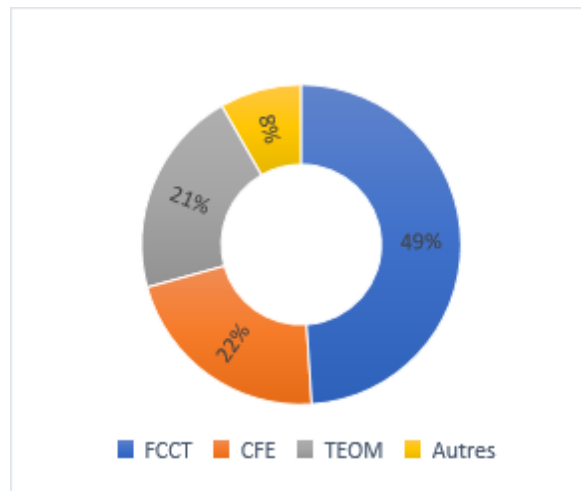
- La section de fonctionnement présente un excédent global de clôture de 12 676 193,42 €, et la section d'investissement un déficit global de clôture de - 1 133 189,06 €, soit un excédent global de clôture total de 11 543 004,36 € ;
- Le taux d'exécution global de l'ensemble du budget 2019 est de 87,2 %.
 - La section de fonctionnement affiche un taux de réalisation de 91,1%. Les recettes de fonctionnement sont supérieures au réalisé 2018 (186 579 128,91 € au CA 2019 contre 185 441 914,68 € au CA 2018) ;
 - La section d'investissement affiche un taux de réalisation de 77%, hors restes à réaliser. Les restes à réaliser sont de 5 964 995,55 € en dépenses d'investissement (contre 5 552 163,45 € en 2018) et de 4 925 813,19 € en recettes d'investissement (contre 1 158 128,41 € en 2018). Restes à réaliser inclus, les dépenses d'équipement du budget principal s'élèvent à 46 255 208,44 € en 2019 (+45% par rapport à 2018), correspondant à un taux d'exécution de 84,1% du montant budgété. En intégrant le programme d'investissement du budget assainissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 52 174 207,89 € en 2019 (contre 35 463 004,08 € en 2018).
- Une fois le remboursement des intérêts de la dette effectué, il reste une épargne brute de 21 797 740,70 € (après retraitement des produits et charges exceptionnels).

1-FONCTIONNEMENT

Des recettes de fonctionnement mobilisées à un niveau très satisfaisant

Les recettes de fonctionnement 2019 se répartissent entre les recettes réelles pour 186 265 905,21 € et les recettes d'ordre pour 313 223,70 €.

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 186 265 905,21 €, soit un niveau supérieur de +1 188 804,53 € par rapport au réalisé 2018 (185 077 100,68 €). Elles sont composées majoritairement de trois grands types de financement : la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 40 518 016 €, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 39 121 138 € et le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) pour 91 159 855,70 € :

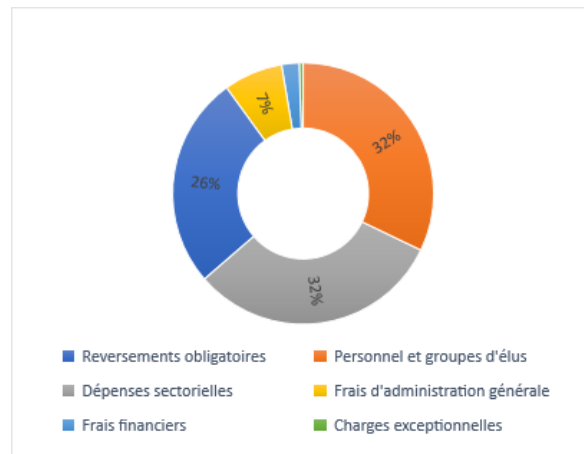


- FCCT : en 2019, ce sont 91 159 855,70 € de recettes qui ont été réalisées au titre du FCCT, soit +2 145 949,11 € par rapport à 2018, qui intègrent notamment le transfert de deux équipements sportifs.
- CFE : les recettes sont inférieures aux prévisions du BP 2019 (-781 984 €) en raison d'une stagnation des bases de fiscalité. Cela fait suite à l'application d'une nouvelle méthodologie de calcul de l'évolution des loyers, particulièrement restrictive puisqu'assise sur la moyenne des trois dernières années en prenant comme point de départ les loyers constatés en 2017, avec pour conséquence l'annulation de l'actualisation 2018.
- TEOM : l'EPT a récupéré en 2017 les taux de TEOM en vigueur sur son périmètre. Dans l'attente du travail d'harmonisation de la TEOM, le régime applicable sur le territoire des anciens EPCI et communes isolées a été maintenu (au maximum sur une durée de 5 ans, soit de 2016 à 2020). Le réalisé 2019 est légèrement supérieur au budgété 2019 (+1 079 676 €).
- Les autres recettes réelles de fonctionnement : composées des produits des services pour 5 066 734,71 €, des compensations d'exonérations de fiscalité pour 1 166 831,00 €, des autres dotations et participations pour 4 183 044,73 € (hors FCCT), du FCTVA pour 129 225,00 €, des revenus des immeubles et du domaine pour 1 856 031,44 €, des atténuations de charges pour 582 680,22 €, et des produits exceptionnels pour 1 544 888,41 €.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées avec la poursuite de la démarche d'économies de gestion

En 2019, l'effort de maîtrise de dépenses de fonctionnement lancé en 2018 a été poursuivi, autour notamment de la mise en œuvre d'une politique d'achat offensive. Ces efforts de gestion se sont traduits par des dépenses de fonctionnement maîtrisées, avec une progression des dépenses réelles de fonctionnement de seulement 0,3% par rapport au CA 2018, dans un contexte de stabilisation du périmètre des compétences du Territoire.

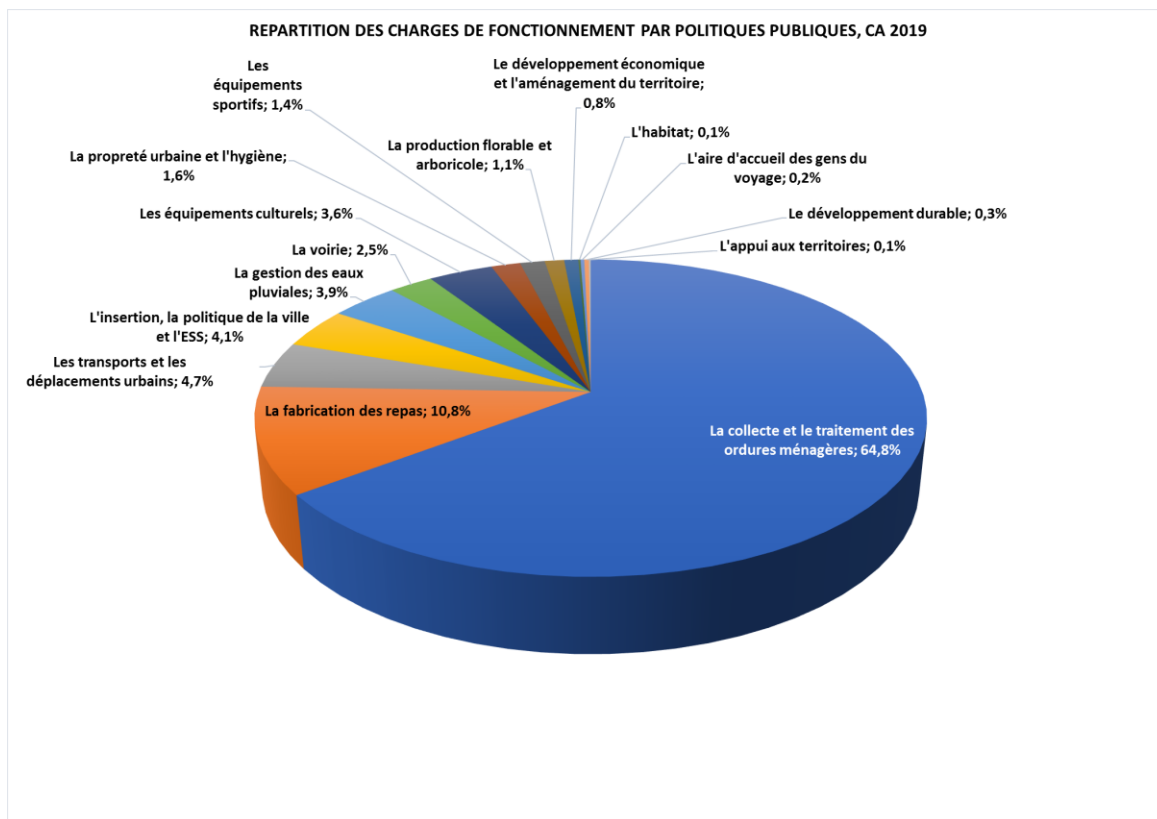
Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :



La section de fonctionnement se caractérise par une part importante des reversements obligatoires que sont la dotation d'équilibre versée au bénéfice de la Métropole du Grand Paris pour 33 118 682,00 €, la contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 7 635 504,00 €, et le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2 424 804,00 €.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 52 595 870,42 €, en conformité avec le budgété 2019 (52 600 000,00 €). Elles représentent seulement 32,1% du total des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Les dépenses sectorielles sont quant à elles principalement consacrées à la collecte et au traitement des ordures ménagères pour 33 429 981,86 €, à la fabrication des repas pour 5 597 398,94 €, aux équipements culturels et sportifs pour 2 600 682,75 €, aux transports et aux déplacements pour 2 437 470,88 €, aux actions en matière d'insertion, de politique de la ville et d'économie sociale et solidaire pour 2 117 578,94 €, à la gestion des eaux pluviales pour 1 995 707,20 € ainsi qu'à l'entretien de la voirie pour 1 286 493,75 €.



En ce qui concerne les frais d'administration générale, c'est-à-dire les crédits nécessaires au fonctionnement des services (assurances, fournitures, téléphonie, communication, etc.) et à l'entretien des bâtiments administratifs (loyers, taxes foncières, fluides, etc.), le réalisé 2019 s'inscrit à hauteur de 11 987 505,76 €.

Une politique d'achat offensive visant à l'optimisation des efforts de gestion de la collectivité en lien avec les communes du Territoire qui a généré plus de 800 000 euros de gains en 2019

Le Territoire s'est lancé en 2018 dans la construction d'une politique d'achat offensive sur le plan financier pour traduire l'effet massification et mutualisation de l'intégration territoriale. L'objectif est de réaliser des économies de gestion significatives à travers la maîtrise des volumes d'achat, la négociation des coûts et l'amélioration de la qualité de ces achats, et de partager avec les communes les bénéfices de cette politique d'achat en les associant via des groupements de commande. En 2019, plusieurs groupements ont été conclus, notamment pour les achats de vêtements de travail et d'équipements de protection, ou encore de formations obligatoires.

Après une analyse poussée auprès des directions opérationnelles, l'équipe projet du Territoire s'est fixée comme objectif premier de travailler sur douze segments d'achats prioritaires : achat et accordage des instruments de musique, communication, copieurs, livres, produits de traitement dans les piscines, véhicules, nettoyage, traiteur, vêtements de travail, formation, gardiennage et mobilier de bureau.

En 2019, un gain global de plus de 800 000 euros a pu être valorisé, dont 110 000 euros au titre de la négociation et 690 000 au titre de la meilleure définition du besoin d'achat des directions. Ces gains, auxquels s'ajoutent les prévisions estimées pour l'exercice à venir, ont été sanctuarisés dans les équilibres financiers 2020 par une diminution des enveloppes de crédits ainsi qu'une réinjection dans l'amélioration de la qualité et de la densité du service public ou des conditions de travail des agents.

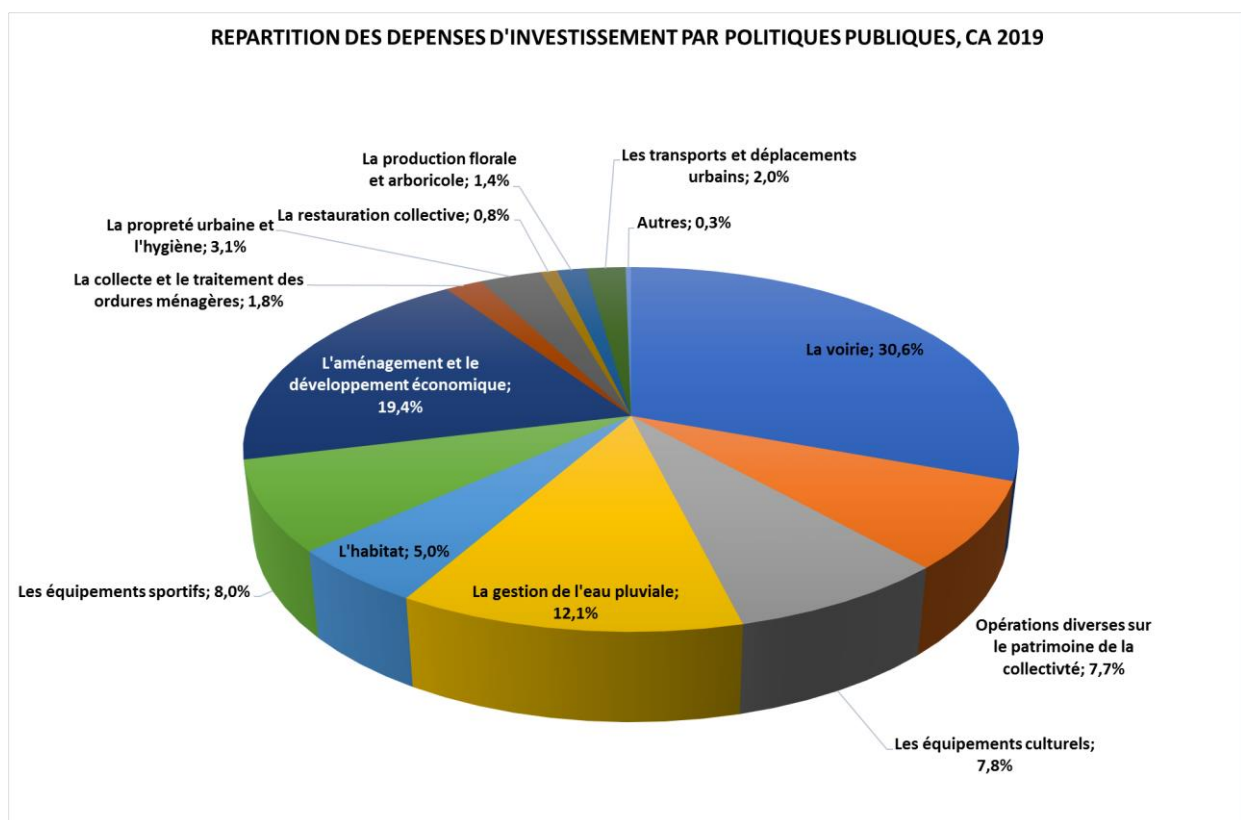
2- INVESTISSEMENT

Des dépenses d'investissement reflétant le dynamisme de GPSEA

Les dépenses d'investissement du CA 2019 se répartissent entre les dépenses réelles pour 59 910 533,87 € et les dépenses d'ordre pour 313 223,70 €. Elles ont été mandatées à hauteur de 77,7% du budgété 2019 (77 471 523,96 €), en augmentation par rapport à 2018 (64,3%).

Les dépenses d'équipement (dépenses d'investissement hors emprunt et dettes assimilées) s'élèvent à 40 590 212,89 €, soit une augmentation de +52,9 % par rapport à 2018 (26 539 060,79 €). Elles traduisent ainsi le dynamisme des projets d'investissement du Territoire. Restes à réaliser inclus, les dépenses d'équipement du budget principal s'élèvent à 46 255 208,44 € en 2019 (+45% par rapport à 2018), correspondant à un taux d'exécution de 84,1% du montant budgété.

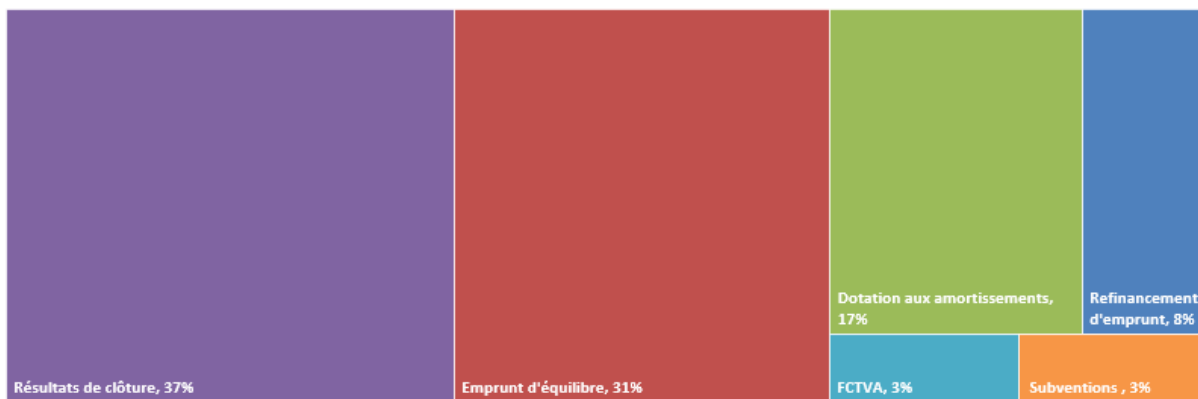
La collectivité a notamment investi dans la remise à niveau des réseaux de voirie (12 435 755,34 €) et d'eaux pluviales (4 918 218,45 €) vieillissants, dans le déploiement de ses compétences aménagement et développement économique (7 868 025,39 €) ou encore dans les bâtiments sportifs (3 228 460,56 €) et culturels (3 150 877,30 €) transférés au 1er janvier 2017 (médiathèques, conservatoires, piscines, gymnases).



Au titre des autres dépenses d'investissement, le remboursement du capital des emprunts et les dépenses assimilées se sont établis en 2018 à 19 320 320,98 €, dont notamment 14 270 432,49 € de dette bancaire et 4 999 999,99 € de remboursement anticipé dans le cadre d'un refinancement.

Un programme d'investissement financé principalement par des ressources propres

Les recettes d'investissement sont composées de 27 086 632,31 € de recettes réelles et de 10 156 046,80 € de recettes d'ordre, avec en sus 21 847 889,40 € de résultats d'exécution 2018 reportés. Elles se répartissent comme suit :



Ainsi, les dépenses d'équipement ont été financées à plus de 50% par les ressources propres de la collectivité et les subventions perçues liées à des projets d'investissement. Les autres sources de financement comprennent les recettes liées à l'emprunt pour 18 300 000,00 €. On constate donc une diminution du fonds de roulement de 10 304 885,04 € (résultat de clôture de 11 543 004,36 € en 2019 contre 21 847 889,40 € en 2018).

Une stratégie de captation de financements externes visant à maximiser les partenariats financiers et les sources de recettes

Le Territoire s'est lancé en 2018 dans le développement de partenariats financiers avec les acteurs institutionnels (Etat, région, département, Caisse des Dépôts et Consignations, etc.) pour maximiser notre capacité à cofinancer nos projets en investissement et en fonctionnement. Cette démarche de veille active sur les dispositifs de financement ainsi que sur les appels à projets permet à GPSEA de développer sa capacité à mobiliser les outils d'aide financière pertinents pour déployer ses actions. Près de 2 800 000 € ont ainsi été captés en 2019 sections de fonctionnement et d'investissement confondues, contre 600 000 € en 2018, soit une multiplication par plus de 4 en une année.

Notre collectivité continue également d'animer le dispositif d'Investissement Territorial Intégré (ITI) permettant aux acteurs du territoire (associations, entreprises, communes, université, laboratoires, etc.) de bénéficier de fonds européens pour des projets de développement économique, d'inclusion sociale, d'innovation technologique ou encore de rénovation thermique de l'habitat. Une subvention du FEDER d'un montant de 134 385 € a dans ce cadre été attribuée à GPSEA pour l'aménagement d'un incubateur d'entreprises.

Le Territoire a enfin pour ambition de développer les financements innovants (financements participatifs, mécénat, valorisation des certificats d'économie d'énergie, etc.) afin de renforcer l'implication des acteurs du territoire autour de projets remarquables.

En définitive, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un endettement qui reste maîtrisé, GPSEA a ainsi été en mesure de financer un programme d'investissement 2019 volontariste tout en préservant ses marges de manœuvre pour accompagner, en 2020 et dans les années à venir, la poursuite du déploiement de ses compétences.

Annexe : récapitulatif de l'équilibre du compte administratif 2019 du budget principal

